



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF

PV N° 17 – du 30/01/2024

Présidence : Sophie CHARRUET

Présents : M. PELLETIER, S.ROCHAT ,

Excusés : S. CHARRUET, M-A KOUCHKAR

Absents non excusés : E.PACOTTE

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 14H45

Ordre du jour.

- Courriers
- Critérium U13 - Phase Printemps
- Mise en place des plateaux phase Printemps
- Observation des plateaux U7 (plateau idéal)
- Evaluation des clubs candidats au label
- Candidature aux évènements de fin de saison
- Traitement du Futsal des neiges

La commission valide le PV n° 16 du 16/01/2024.



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

- ➔ Courriel du 24/01/2024 de l'AS DAUPHIN : Refus d'accession en D1. Lu, noté et nécessaire fait.
- ➔ Courriel de ORAISON SPORTS du 21/01/2024 : Souhais d'accueil des plateaux U7 le 17/02/2024. Lu et noté.
- ➔ Courriel de SISTERON FC du 25/01/2024 : Engagement d'une équipe Féminine en Critérium U13. Lu, noté et nécessaire fait. Elle sera dénommée SISTERON FC 4 F.
- ➔ Courriel de la commune de Les Mées du 30/01/2024 : Interdiction de la pelouse du 04/03 au 01/04. Lu et noté.

RETOUR CSR

CRITERIUM U13

- ➔ RAS

SUIVI DES COMPETITIONS

RAPPEL

Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux.

L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place **30 minutes avant le coup d'envoi** de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.

CRITERIUM U13

- ➔ Phase Printemps – Modification des poules
 - **D1 poule unique (9 équipes au lieu de 10) :**
GAP FOOT 05 1, GJ MOYENNE DURANCE 1, SISTERON FC 1, CA DIGNE 1, GJ DURANCE VERDON 1, GAP FOOT 05 2, OBSC 1, US VEYNES SERRES 1, ~~AS DAUPHIN 1~~, US VIVO 04 1.
 - **D2 poule unique (10 équipes au lieu de 8) :**
AFCV, GJ MOYENNE DURANCE 2, CA DIGNE 2, SISTERON FC 2, GAP FOOT 05 3, GAP FOOT 05 4, GJ DURANCE VERDON 2, AFC Ste TULLE PIERREVERT 1, ~~AS DAUPHIN 1~~, ~~AS FORCALQUIER 1~~.
 - **D3 à 3 poules :**
Poule A (7 équipes) : GAP FOOT 05 5, L'ARGENTIERE SPORTS 1, L'AVANCE FC 1, OBSC 2 (feminine), St CREPIN ES 1, TALLARD ASF 1, ~~LA SAULCE FC 1~~.
Poule B (7 équipes) : Ent GAP/LARAGNE (féminine), ~~LA SAULCE FC 1~~, GJ MOYENNE DURANCE 3, US VIVO 04 2, MALIJAI FC 1, ~~SISTERON FC 3~~, CA DIGNE 3, ~~ORAISON Sp 2~~, ~~SISTERON FC 4 (Féminines)~~.
Poule C (7 équipes) : US VIVO 04 3, SC VINON DURANCE 1, AFC Ste TULLE PIERREVERT 2, ORAISON SPORTS 1, EP MANOSQUE 1, ~~AS FORCALQUIER 1~~, GJ DURANCE VERDON 3, ~~SISTERON FC 3~~.
- ➔ Les calendriers seront publiés et en ligne à partir du 01/02/2024.



PÔLE TECHNIQUE

FESTIVAL U13

➤ Phase départementale :

- Un tournoi à 16 équipes en formule échiquier intégrant les défis techniques et éducatifs.

Équipes qualifiées :

SC VINON DURANCE 1 – AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1 – US VIVO 04 1 – FC LA SAULCE 1 – US VEYNES SERRES 1 – AS DAUPHIN 1 – GAP Foot 05 1 et 3 – GJ MOYENNE DURANCE 1 et 2 – EP MANOSQUE 1 – O BRIANCON SERRE CHE 1 – FC SISTERON 1 et 2 – GJ DURANCE VERDON 1 et 2.

Équipes féminines qualifiées : Ent GAP/LARAGNE et OBSC 2

- Une réunion aura lieu fin février en visio pour les clubs participants afin de préciser toutes les modalités. Un éducateur (vivement conseillé) ou dirigeant par club à l'obligation d'y assister.

CRITERIUM U11

- Phase **Printemps** : Comme prévu et suite à l'étude des résultats de la phase Automne et des observations des membres de la commission foot éducatif et technique, les équipes suivantes sont désignées pour la poule départementale (12 équipes) : GJ MOYENNE DURANCE 1, US VIVO 04 1, CA DIGNE 1, AS DAUPHIN 1, EP MANOSQUE 1, ASA 1, GAP FOOT 05 1, ~~TALLARD ASF 1, L'AVANCE FC 1~~, AS EMBRUN 1, LA ROCHE SPORTS 1, US VEYNES SERRES 1, **LARAGNE Sp 1, SISTERON FC 1**.

Les clubs ont jusqu'au 22 janvier 2024 pour se désister de cette poule départementale.

- Parution des plateaux **pour le 1^{er} février 2024** pour la poule départementale et la poule secteurs.

Rappel procédure : la commission informe à nouveau les clubs de l'obligation d'utiliser FAL pour la transmission des feuilles de plateau et de présence. Un outil comme le site internet www.ilovepdf.com permet de saisir facilement les pièces demandées. Cet outil permet de fusionner plusieurs documents JPEG ou PNG (photos) en un seul document pdf. Il est demandé aux clubs de prendre une photo par feuille et d'utiliser cet outil afin de transmettre sur le logiciel FAL.

CRITERIUM U9

- Parution des plateaux de la phase Printemps au 1^{er} février.

PLATEAU U7

- Parution des plateaux de la phase Printemps au 1^{er} février.
- **Observation des plateaux U7 (plateau idéal)** : Mise en place d'un dispositif sur un week-end avec une grille donnée. Cette mission concerne tous les membres de la commission. Transmission par mail des informations aux membres.

LABEL JEUNES, ECOLE DE FOOTBALL FEMININE et FUTSAL

Plusieurs clubs se sont portés candidats aux différents labels FFF. Il sera demandé aux membres de la commission :

- D'avoir une veille particulière sur l'engagement des clubs dans leur pratique du foot éducatif.
- De tenir et transmettre un bilan du suivi administratifs des plateaux par ces clubs.



PÔLE TECHNIQUE

RAPPEL U7, U9 et U11

Il est important pour les clubs quittant les plateaux avant le terme de ceux-ci d'avertir les clubs recevant de leurs départs

CANDIDATURE AUX EVENEMENTS FIN

Point sur les candidatures reçues pour les évènements organisés en fin de saison :

- FESTIVAL U13 (**déjà désignés**) :
 - Départementale : Sisteron
 - Régionale : Gap
- CHALLENGE U11 : à désigner
- JND U9 : à désigner (Malijai)
- JND U7 : à désigner (Volonne, Malijai, ou Gap)

Les clubs le souhaitant peuvent encore se porter candidat avant le 23 février 2024.

Le choix final sera transmis fin février au comité directeur pour validation.

REPORT DE MATCH

Club Demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévue	Nouvelle Date	Nouvel Horaire	Remarques

FUTSAL DES NEIGES

Les plateaux seront programmés **au plus tard le 22 décembre prochain** par la commission. Ils seront publiés sur le logiciel FAL.

A la date du 9 décembre, comme demandé, seuls les désistements suivants ont été reçus :

	U7	U9	U11	U13
Désistement	AS Dauphin OBSC SC Vinon (1 équipe) ESMD	AS Dauphin OBSC FC Céreste Reillanne ESMD	AS Dauphin OBSC AS St André ASVG SC Vinon	GJDV OBSC
Ajout d'équipe	MVR Futsal	MVR Futsal	MVR Futsal	MVR Futsal



PÔLE TECHNIQUE

La séance est levée à 15h45.

Prochaine réunion le 6 février 2024 à 14h.

Présidente de la commission
SOPHIE CHARRUET

Secrétaire de séance
MICHEL PELLETIER



PÔLE TECHNIQUE

CRITERIUM U13 – PHASE AUTOMNE CLASSEMENTS

U13 D1 – poule unique

	CLUBS (D1)	PTS	J	G	N	P	F	Pe	Défi
1	GAP FOOT 05 1	20	6	5	1	0	0	0	4
2	GJ MOYENNE DURANCE 1	14	6	3	2	1	0	0	3
3	FC SISTERON 1	13	6	3	1	2	0	0	3
4	CA DIGNE 04 F 1	13	6	3	1	2	0	0	3
5	GJ DURANCE VERDON 1	10	6	2	2	2	0	0	2
6	GAP FOOT 05 2	5	6	1	0	5	0	0	2
7	O BRIANCON SERRE CHE 1	2	6	0	1	5	0	0	1
8									

U13 D2 – 4 poules

	CLUBS (D2 poule A)	PTS	J	G	N	P	F	Pe	Défi
1	US VEYNES SERRES 1	26	7	7	0	0	0	0	5
2	AF CHAMPSAUR VALGAU 1	15	7	4	1	2	0	0	2
3	GAP FOOT 05 5	14	7	3	1	3	0	1	5
4	L'ARGENTIERE Sp 1	13	7	3	1	3	0	0	3
5	FC L'AVANCE 1	11	7	2	1	4	0	0	4
6	O BRIANCON SERRE CHE 2	10	7	3	0	4	0	0	1
7	Entente GAP/LARAGNE	6	7	2	0	5	0	0	0
8	SAINT CREPIN EYGLIERS S 1	5	7	1	2	4	0	0	0

	CLUBS (D2 poule B)	PTS	J	G	N	P	F	Pe	Défi
1	GJ MOYENNE DURANCE 2	22	7	7	0	0	0	0	1
2	CA DIGNE 04 F 2	21	6	3	0	3	0	0	5
3	FC SISTERON 2	20	7	6	0	1	0	0	2
4	GAP FOOT 05 4	15	7	3	1	3	0	0	5
5	FC LA SAULCE 1	13	7	4	1	2	0	0	0
6	ASF TALLARD 1	10	7	2	2	3	0	0	2
7	US VIVO 04 3	5	7	1	0	6	0	0	2
8	FC MALIJAI 1	0	7	0	0	7	0	0	0



PÔLE TECHNIQUE

	CLUBS (D2 poule C)	PTS	J	G	N	P	F	Pe	Défi
1	GAP FOOT 05 3	22	7	7	0	0	0	0	1
2	AS DAUPHIN 1	20	7	6	0	1	0	0	2
3	GJ DURANCE VERDON 2	17	7	5	0	2	2	0	4
4	SC VINON DURANCE 1	11	7	3	1	3	0	0	1
5	US VIVO 04 2	10	7	3	1	3	0	0	0
6	ORAISON Sp 1	8	7	2	0	5	0	0	2
7	GJ MOYENNE DURANCE 3	2	7	1	0	6	0	0	-1
8	EP MANOSQUE 1	-6	7	0	0	7	3	1	-2

	CLUBS (D2 poule D)	PTS	J	G	N	P	F	Pe	Défi
1	US VIVO 04 1	22	5	5	0	0	0	0	7
2	AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1	15	5	4	0	1	0	0	3
3	AS FORCALQUIER 1	10	5	3	0	2	0	1	2
4	GJ DURANCE VERDON 3	8	5	2	0	3	1	0	3
5	FC SISTERON 3	5	5	1	0	4	0	1	3
6	GJ MOYENNE DURANCE 4	3	5	0	0	5	0	0	3
7	EP MANOSQUE 2	0	0	0	0	0	FG	0	0
8	CA DIGNE 04 F 3	0	0	0	0	0	FG	0	0

*PTS : Points totaux, J= nombre de matchs joués, G= nombre de matchs gagnés, N= nombre de match nul,
P = nombre de match perdus, Pe = Pénalités, F= Forfait, Défi = Nombre de points gagnés en défi jonglage*